

Procès-verbal

Conseil des Etudes et de la Vie Universitaire

18 mars 2013

Procès-verbal approuvé à l'unanimité

Le CEVU de l'Université d'Angers s'est réuni en séance plénière le 18 mars 2013 à 14h30 dans la salle du conseil de la présidence, 40 rue de rennes, sous la Présidence de M. Jean-Paul Saint-André

Didier PELTIER Vice Président du CEVU	Présent
Philippe ALLAIN	Présent
Carole AVIGNON	Présente
Aziz BALLOUCHE	Présent
Laurent BORDET	Présent
Mélissa BESNARDEAU Suppléant : Aliénor JAGUENEAU	Absent
Mylène BOURCIER Suppléant : Nicolas DUMENIL	Absente
Alphonse CALENDIA	Présent
Phuong Lien CARION Suppléante : Laëtitia MOUETAUX	Procuration
Gaëlle CHEVALLEREAU Suppléante : Lucie PEPIN	Présente
Régis COUTANT	Présent
Christophe DANIEL	Présent
Anne-Laure DAVID	Présente
Wesley DELAGE Suppléant : Abdelkarim GRIRA	Présent
Baudouin FEIDEL Suppléant : Timothée WADOUX	Absent
Adrien FROUIN Suppléante : Sonia NOUR	Présent
Sylvain GODET Suppléante : CUISNIAK Alexia	Absent
Fabrice GUERIN	Procuration
Guido HULSMANN	Présent
Antoine JACQUET Suppléant : Gaël SAINT JALMES	Présent
Nathalie JOUSSET	Présente
Cyrille LAHEURTE	Absent
Félicien LEMAIRE	Présent
Pascal LENOIR	Procuration
Philippe LERICHE	Procuration
Nathalie LUSSON	Présente
Sabine MALLET	Présente
MARC Tifenn Suppléant : Thomas LEFORT	Présent
Lucile MERBAH Suppléante : Aurore GUILLERMIN	Procuration
Nelly MERCIER Suppléant : Yoann GOSSE	Procuration
Mohamed Nana KABA Suppléant : Sadioliou DIALLO	Présent
Sandra PALMERO	Absente
Jérémie PLANCHENAULT Suppléante : Isabelle NEVEU	Présent
Ghislaine PLAUD	Procuration

Loïc PULIDO	Procuration
Jérémy QUILLERÉ Suppléant : Vincent COUSSEAU	Présent
David RULENCE	Présent
Aymeric SEASSAU	Absent
Christelle TRAON	Présente
Bruno VISSE Suppléante : Julia LERAY	Procuration
24 membres élus présents, 9 procurations, 7 absents ou excusés	

◆ **Membres de droits :**

Mme Delavie, Directrice générale adjointe Chargée des usages et de l'environnement universitaire

◆ **Membres présents invités par le Président :**

Mme DELAVIE, Directrice Générale Adjointe

Mme BOUVIER, Directrice Adjoint, IUT

Mme FAVREAU, Doyen de la Faculté de DEG

Mme REY, Assesseur à la pédagogie – ITBS

M. PROUCHET, Directeur du SUAPS

Mme BERNARD, Vice-présidente déléguée à la formation continue et à la valorisation pédagogique

M. MORICE, Vice-président délégué à la culture et aux initiatives

M. LATOUCHE, Directeur du CUFCO

1.	APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 22 JANVIER 2013.....	5
2.	INFORMATIONS	5
1.	Conventions en renouvellement :	5
	- Convention entre l'université d'Angers et le groupe HECI réseau université internationale (Maroc) relative au master mention : «Sciences et Technologies » Spécialité : «Ingénierie des Systèmes et Management de Projet ».....	5
	- Convention relative à la licence professionnelle spécialité « métier du conseil en élevage » entre l'université d'Angers et le groupe ESA.....	5
	- Convention relative à la licence professionnelle spécialité « management des entreprises agricoles » entre l'Université d'Angers et le groupe ESA	5
2.	Informations sur les partenariats.....	6
3.	PRESENTATION DES ACTIVITES DE PREVENTION COLLECTIVE DU SUMPPS (MME RIOUAL)	6
4.	CREATION DU DIU « HEMATOLOGIE BIOLOGIQUE »	8
5.	CREATION D'UN COMITE DE SUIVI MASTER.....	8
6.	ELECTIONS AU CONSEIL DE GESTION DE LA DIRECTION DE LA FORMATION CONTINUE (DFC) : 1 REPRESENTANT DU CEVU	11
7.	DIRECTION DE LA CULTURE ET DES INITIATIVES :.....	11
	Demandes de subventions FSDIE.....	11
	Demandes de labellisation	15
8.	QUESTIONS DIVERSES.....	16

1. Approbation du procès-verbal du 22 janvier 2013

M. Ballouche souhaite que soit rectifié le procès verbal comme suit :

- **p 14** : « M. Ballouche souhaite souligner le décalage entre la date limite de jury de M2 et la clôture administrative des inscriptions en doctorat. Les jury sont souvent tardifs et peuvent poser un problème pour une 1^{ère} inscription en doctorat. ~~Il estime qu'il y a un problème d'affichage.~~ »

Cette dernière phrase n'apporte rien à son intervention.

p 21 : « M. Ballouche indique qu'il ~~est~~ a été membre de la commission bourses de mobilité »

M. Peltier m et au vote le procès-verbal. Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité sous réserve d'effectuer les modifications demandées.

2. Informations

2.1. Conventions en renouvellement : -

- Convention entre l'université d'Angers et le groupe HECI réseau université internationale (Maroc) relative au master mention : «Sciences et Technologies » Spécialité : «Ingénierie des Systèmes et Management de Projet »

Mme Traon présente la convention. Elle concerne environ 30 étudiants par an. Elle est ouverte en formation initiale et en formation continue. Elle a été signée pour la durée d'habilitation du master.

M. Peltier ajoute qu'il s'agit d'une délocalisation de la formation. D'un point de vue financier, l'ensemble des interventions sont prises en charge par le partenaire. Les frais générés sont prévus dans l'annexe financière.

- Convention relative à la licence professionnelle spécialité « métier du conseil en élevage » entre l'université d'Angers et le groupe ESA

- Convention relative à la licence professionnelle spécialité « management des entreprises agricoles » entre l'Université d'Angers et le groupe ESA

Mme Bouvier indique que ces licences professionnelles sont portées par l'IUT mais les enseignements ont lieu exclusivement à l'ESA.

M. Peltier ajoute que l'architecture de ces conventions est la même que pour les autres conventions de l'ESA. En ce qui concerne la pédagogie, l'université intervient pour vérifier la mise en œuvre et la qualité de la formation. Il relève que la participation de l'IUT se limite à la présidence de jury et à la soutenance des oraux et aux suivis de projet. Il est conscient des difficultés rencontrées mais estime que d'un point de vue général, il serait bon d'essayer d'introduire une part minimum d'enseignements de l'université dans les formations.

Mme Bouvier indique que les porteurs de projets ont changé suite à un départ en retraite, les responsables pédagogiques qui reprennent ces formations ont conscience de ce fait et vont essayer de développer ces enseignements.

2.2. Informations sur les partenariats

- Convention de partenariat entre le groupe ODALYS et l'Université d'Angers

Mme Rey présente cette convention. Le groupe « ODALYS » est un groupe de « résidences de vacances ». Ce type de partenariat a déjà été mis en place avec d'autres structures. Il s'agit de formaliser les relations étroites avec cette structure en ce qui concerne l'accueil des étudiants en stage, en contrat d'apprentissage ou en contrat de professionnalisation. Cela permet également une ouverture de l'ITBS dans le cadre de la venue d'intervenants pour des cours ou pour une présentation de leur métier.

- Convention de partenariat entre la Société Publique Régionale de l'Abbaye de Fontevraud (SOPRAF) et l'Université d'Angers

Cette convention est plus large puisque l'ITBS a un partenariat avec l'Abbaye de Fontevraud dans le cadre de la recherche (travaux avec les étudiants ou les enseignants). Elle accueille également les stagiaires, apprentis ou contrat de professionnalisation.

M. Peltier ajoute qu'il n'y a pas d'enjeu particulier pour ces partenariats car il s'agit de formaliser des collaborations déjà existantes.

3. Présentation des activités de prévention collective du SUMPPS (Mme Rioual)

M. Peltier projette la dernière vidéo du cycle « Bref » : Bref, j'ai organisé une soirée, en ligne sur le site de l'Université d'Angers.

Mme Rioual présente ensuite les activités de prévention collective (annexe 1).

En conclusion, elle rappelle que l'objectif est d'aider à la prise de conscience des risques sans jugement, tout en prenant en compte les contraintes de vie des étudiants. Cela suppose souvent d'adapter les supports à destination des étudiants. La mise en place d'outils autour du jeu permet aux étudiants d'adopter des comportements plus responsables et de suivre leurs études dans de bonnes conditions.

M. Allain demande si le problème des addictions aux claviers/écrans est abordé. Il signale également qu'au sein du département psychologie, une collègue s'intéresse à la sécurité routière avec un abord psychosocial.

Mme Rioual répond qu'elle n'a pas une vision d'ensemble des sujets de recherche des enseignants mais à travers sa présentation, elle souhaite sensibiliser la communauté universitaire et développer un travail de collaboration. La problématique des écrans commence à être abordée sous l'angle du sommeil.

M. Saint-André indique qu'une équipe de Nantes travaille de façon importante sur ce sujet. Il serait intéressant de se rapprocher de cette équipe.

M. Allain ajoute qu'au sein du laboratoire, un collègue Nantais s'intéresse à la problématique des addictions aux écrans.

M. Ballouche constate que les amphithéâtres ne sont pas ergonomiques et peu adaptés à la prise de notes sur ordinateur portable.

M. Saint-André indique que bien que cela dépasse les missions du SUMPPS, il s'agit d'un vrai problème qu'il faudra intégrer dans les futurs aménagements de locaux.

Mme Bernard demande si les actions des étudiants du relais santé sont valorisées dans leur cursus.

Mme Rioual répond qu'il n'y a pas de valorisation. Les étudiants sont salariés, elle regrette que cette expérience ne soit pas valorisée notamment en termes de développement des outils, de communication de méthodologie de projet. C'est une expérience humaine et professionnelle très intéressante qui a même orienté certains étudiants dans le choix de leur projet professionnel.

Suite à l'intervention de Mme Bernard, M. Saint-André estime qu'il serait intéressant de pouvoir valider cette expérience dans le cadre d'une UEL.

M. Planchenault informe qu'il a été étudiant « relais santé » pendant un an. C'est une mission de terrain, qui demande en amont un travail de préparation du discours à tenir.

M. Schaub constate qu'il existe un vrai problème nutritionnel : beaucoup d'étudiants se nourrissent de sandwich le midi.

Mme Rioual constate une évolution de la consommation de sandwich le midi. Cependant, au niveau nutritionnel, tous les sandwiches ne se valent pas. Il doit y avoir un rééquilibrage des repas le soir.

M. Peltier ajoute que les missions du SUMPPS sont multiples et rappelle qu'une assistante sociale se tient à disposition. L'ambiance du SUMPPS est très adaptée à l'accueil d'un public de jeunes.

M. Peltier ainsi que M. Saint-André remercient Mme Rioual pour son action au sein de l'Université.

4. Création du DIU « Hématologie Biologique »

M. Coutant présente ce dossier. Ce DIU répond à une demande croissante de spécialisation. Il est ouvert aux internes en biologie médicale, en hématologie clinique et aux praticiens hospitaliers dont l'activité est exercée dans les secteurs de l'hématologie biologique. Six ou sept séminaires sont organisés en inter région.

M. Saint-André précise que ce diplôme inter universitaire est ouvert à la formation continue. Il demande que soit rajouté dans la rubrique « public concerné » : formation continue. Il ajoute qu'il faut également mentionner Brest comme université participante sur la 1ère page du dossier.

M. Peltier s'étonne de ne pas voir apparaître le coût « formation continue » pour les employeurs. M. Coutant répond qu'il faut vraisemblablement considérer qu'il est de 1300 euros comme pour les individuels sous réserve de vérification.

M. Planchenault s'interroge sur le fait de mettre un tarif identique.

M. Coutant répond qu'il s'agit plus d'une omission qu'une volonté de ne pas différencier les tarifs.

M. Saint-André rappelle que ce diplôme est inter universitaire, il concerne 5 universités, la liberté de manœuvre est réduite, les tarifs doivent être homogénéisés entre les différents partenaires.

M. Peltier met au vote la création de ce DIU. Cette création est adoptée avec 4 abstentions.

5. Création d'un comité de suivi master

M. Peltier rappelle le contexte. Un comité de suivi licence et licence professionnelle existe à l'université d'Angers mais il n'y a pas d'équivalent pour le master. La mise en place de ce comité correspond d'une part à un besoin d'introspection sur les masters et d'autre part, il représente une anticipation puisque dans la procédure d'accréditation, l'autoévaluation des formations sera vraisemblablement pilotée par les comités de suivi licence et licence professionnelle ou comités masters. Sur la base de ces autoévaluations, il faudra mettre en place un système de contrôle qualité pour juger l'autoévaluation et la mise en œuvre du diplôme.

Le comité master sera chargé de mener une réflexion sur les formations, leur contenu, les difficultés de mise en œuvre, l'insertion professionnelle, par anticipation de la prochaine offre de formation. Il aura également un rôle de coordination, de réflexion et de suggestions sur l'offre master de l'Université d'Angers.

Il précise qu'au niveau national un comité de suivi master national vient d'être créé.

Il propose la composition suivante :

- le Vice-président CEVU
- le Vice-président Etudiant ou son représentant
- La Vice-Présidente déléguée à la formation tout au long de la vie et à la valorisation pédagogique
- **10 membres élus par le CEVU :**
 - - 4 représentants enseignants-chercheurs, enseignants ou chercheurs dont au moins 2 membres du CEVU,
 - - 4 représentants étudiants dont au moins 2 membres du CEVU,
 - - 2 représentants BIATSS dont au moins 1 membre du CEVU
 - des représentants par domaine, désignés par les Directeurs de composante

Siège en qualité d'invité, le directeur des enseignements et de la vie étudiante ou son représentant.

M. Saint-André souhaite que les missions du comité master soient clairement définies.

M. Bordet souhaite ajouter un représentant chargé des enquêtes professionnelles au niveau du BAIP.

M. Planchenault trouve pertinent d'ajouter un représentant désigné par le conseil scientifique.

M. Quilléré n'est pas favorable à une « désignation » par les Directeurs de composantes. Il estime que chacun devrait pouvoir s'exprimer et proposer sa candidature.

M. Peltier répond que les directeurs sont les plus à même de désigner les représentants.

M. Schaub estime que la notion de domaine est beaucoup trop vaste.

Mme Rey propose qu'une « fourchette de représentants » par UFR soit définie. Un domaine peut concerner plusieurs composantes.

M. Peltier précise que par expérience un groupe de plus de 20 personnes ne peut fonctionner de manière efficace.

M. Quilléré propose que les candidatures soient remontées par les conseils de gestion des composantes.

M. Saint-André propose une représentation d'un membre par composante. Un représentant de la mention ou de la spécialité concernée pourrait être invité si nécessaire.

Mme Mallet indique que pour le comité licence et licence professionnelle, il n'y a pas de représentant par mention. Les assesseurs à la pédagogie représentent leur composante.

M. Peltier estime intéressant d'avoir des personnes siégeant en permanence dans le cadre d'un travail de fond et d'un suivi de réflexions en continu sur la durée du contrat.

M. Schaub propose l'idée de constituer des « sous comités » par domaine et qui eux-mêmes auraient des représentants au comité master.

M. Peltier propose que les conseils de gestion fassent des propositions, avec un nombre limité par composante : 2 membres par composante. Les responsables de filières seront invités pour les questions techniques mais pour définir une stratégie générale d'évolution, il n'est pas nécessaire d'avoir la compétence complète dans tous les domaines.

M. Ballouche estime qu'il serait plus pertinent d'avoir des représentants par domaine ainsi que les assesseurs à la pédagogie de chaque composante.

Mme Favreau indique que les domaines sont répartis entre plusieurs composantes, d'où la nécessité d'avoir des regards croisés. Pour ce qui est de l'UFR Droit, Economie et Gestion, la présence de 2 représentants au sein du comité lui semble envisageable.

M. Peltier propose la répartition suivante :

- UFR Sciences : 2 représentants
- UFR Lettres, Langues et Sciences Humaines : 2 représentants
- UFR Droit, Economie, Gestion : 2 représentants
- ITBS : 2 représentants
- UFR Médecine : 1 représentant
- UFR SPIS : 2 représentants
- ISTIA : 1 représentant

M. Ballouche estime qu'il y a à la fois une nécessité de cohérence de l'offre de formation au niveau des domaines qui peut être transversale et une politique de composante qui peut être menée par les assesseurs.

M. Saint-André rappelle l'importance de définir les missions. Cette instance reste consultative, l'instance décisionnaire reste le CEVU.

M. Peltier propose d'ajouter au comité le Directeur de composante ou son assesseur à la pédagogie.

Le mode de désignation des représentants par domaine serait transféré aux conseils de gestion et validé par le CEVU.

Différents membres du CEVU s'interrogent sur la pertinence de proposer à ce stade 4 représentants enseignants-chercheurs, enseignants ou chercheurs dont au moins 2 membres du CEVU, la représentation des enseignants peut varier en fonction des élus au CEVU.

M. Saint-André propose de réfléchir à un cadrage plus précis des missions du comité. Une proposition de composition sur la base de cette discussion ainsi que les modalités de désignation seront proposées au prochain CEVU.

6. Elections au conseil de gestion de la Direction de la Formation Continue (DFC) :

1 représentant du CEVU

M. Peltier informe le CEVU de la candidature de Mme Lusson et procède au vote. Mme Lusson est élue à l'unanimité.

7. Direction de la Culture et des Initiatives :

Demandes de subventions FSDIE

M. Peltier constate qu'il y a beaucoup de demandes de « formation pour les élus associatifs ». Il souhaite alerter les étudiants sur le fait que ces manifestations (faisant l'objet d'une demande de FSDIE) doivent être prises en charge financièrement tour à tour par des villes différentes.

Il souhaite que le CEVU se prononce sur la procédure liée au financement des projets étudiants de moins de 500 euros. Il propose que :

- ◆ Les demandes de subventions inférieures à 500 euros soient instruites en amont par la DCI et la DEVE et ne fassent pas l'objet d'une présentation orale devant la Commission Vie Etudiante (CVE).
- ◆ Les montants seront néanmoins validés par la Commission Vie Etudiante et le CEVU.

Mme Mallet estime cette proposition est pertinente. Elle précise cependant que certains projets dont les budgets sont faibles peuvent porter à discussion.

M. Saint-André propose de voter sur les modalités suivantes :

« Non audition systématique des porteurs de projets pour les demandes de subventions au dessous de 500 euros »

Le CEVU émet un avis favorable à l'unanimité.

M. Morice présente les demandes qui ont été étudiées lors de la dernière commission vie étudiante du 21 février 2013.

Fé2A Séminaire National des Arts et de la Culture Etudiante :

Ce séminaire se déroulera début avril. C'est le 1er séminaire de ce type organisé à l'Université d'Angers. Il s'agit de mener une réflexion sur la place de la culture dans la vie étudiante. Le montant demandé était de 6000 euros. La commission a proposé un financement à hauteur de 5000 euros.

Le CEVU émet un avis favorable à l'unanimité pour une subvention de 5000 euros

Fé2A Séminaire National des Elus Etudiants (SNEE) :

Ce séminaire se déroule le 12 et 13 avril 2013. 250 élus seront présents. La commission a proposé 5000 euros (un peu plus de 25 % de la manifestation)

Mme Chevallereau souhaite faire une demande complémentaire suite à la commission vie étudiante. Le montant relatif aux 250 pochettes (1300 euros) a été retiré du budget prévisionnel. Elle souhaite que l'association puisse bénéficier de 250 sacs. Le montant de l'aide serait alors de 29%.

Sur le principe M. Morice n'y voit pas d'objection. Il faudra vérifier si le stock est suffisant.

M. Frouin souhaite que les critères de base soient clairement identifiés entre une réunion syndicale (qui ne peut être financée par le FSDIE) et les séminaires de formations des élus associatifs qui donnent lieu à des votes en assemblées générales plénières. Il s'agit le plus souvent de votes « politiques » qui renvoient à une vision de l'Université qui n'est pas partagée par l'ensemble des étudiants.

Il demande qu'aucune opposition de financement par le FSDIE ne soit faite à l'avenir si l'UNEF dépose une demande similaire.

M. Morice répond que dans le cas présent, il s'agit de formation sans aucun message politique.

Mme Chevallereau confirme qu'aucune motion ne sera prise pendant l'assemblée générale de ce séminaire.

M. Quilléry ajoute que régulièrement des collectifs nationaux avec des formations et des tables rondes abordent la politique universitaire.

M. Morice confirme dans le cadre des manifestations ayant pour but de sensibiliser et d'informer sans vote ni discours politique, l'UNEF pourrait tout à fait déposer un dossier.

M. Quilléry rappelle qu'à l'heure actuelle, il existe des mouvements étudiants : la FAGE, l'UNEF et PDE. Chaque structure organise des manifestations nationales (avec des appellations différentes). Ce type de réunion appelle à statuer sur une position politique. Il demande que le terme « réunion syndicale » soit modifié dans la charte FSDIE.

M. Ballouche estime que ce projet ressemble à d'autres projets déjà financés. Cependant, le risque de dérive est plus présent lorsque le séminaire est ciblé vers les membres d'une même organisation. Cela mérite d'être clarifié. Il serait plus favorable à la mise en place d'opérations ouvertes vers des étudiants que des actions ciblées vers des membres d'une organisation.

Mme Chevallereau rappelle que ce séminaire est ouvert à tous les élus, les inscriptions sont publiques, des élus d'autres organisations que le réseau FAGE peuvent s'inscrire.

M. Frouin constate que sur le site internet de la FAGE qui présente le séminaire, il est mentionné un temps de formation et un temps de débats pour construire le projet et la vision de la FAGE de façon collective. Il estime qu'il ne s'agit pas essentiellement d'un temps de formation. Il demande une harmonisation de traitement des associations du point de vue des demandes de financement sur ce même type de projet.

M. Quilléry souhaite avoir des informations complémentaires sur les inscriptions.

Mme Chevallereau répond que toutes les inscriptions sont versées à la FAGE qui redistribue à chaque organisation. Les frais de déplacement sont pris en charge.

M. Planchenault estime que le montant du financement demandé est important. Il précise qu'il n'existe pas juridiquement de « syndicat étudiant » mais des associations de loi 1901.

M. Quilléry indique que les structures locales « UNEF » disposent d'un minimum de fonds pour financer les trajets. Si la demande de financement du SNEE de la Fé2a est validée par le CEVU, il souhaite que l'UNEF puisse déposer des dossiers similaires.

Mme Chevallereau informe que l'objectif poursuivi est d'informer sur les parcours de formation pour les élus, de mettre en place des tables rondes avec des intervenants extérieurs sur la réforme de la loi sur l'enseignement supérieur. L'assemblée générale de clôture permettra de synthétiser les avis. L'assemblée générale de la FAGE aura lieu la semaine d'après à Paris.

M. Peltier rappelle qu'il s'agit d'une aide à la formation des élus, et note qu'une assemblée générale aura lieu, ce qui implique le plus souvent un vote. Cependant, il confirme que les projets similaires seront traités avec la même équité. Il propose aux membres du CEVU de voter sur le montant de 5000 euros proposé par la commission.

Le CEVU émet un avis favorable avec 13 abstentions pour l'attribution d'une subvention de 5000 euros.

UNEF Edition d'un magazine « Trait d'Union »

M. Morice informe qu'il s'agit d'un magazine d'actualités étudiantes, universitaire dont la présentation a été très appréciée lors de la commission étudiante. La parution devrait se faire en avril. La commission a émis un avis favorable pour 750 euros.

Le CEVU émet un avis favorable à l'unanimité pour 750 euros.

COMA Hôpital des nonours

Le CEVU émet un avis favorable à l'unanimité pour une subvention de 249 €.

COMA Gala médecine 2013

Le CEVU émet un avis favorable pour une subvention de 1 260,00 € avec 7 abstentions

COMA Séminaire Santé Publique – Infections nosocomiales

Le CEVU émet un avis favorable pour une subvention de 650 €.

HISTOIRE DE..... Découverte de l'union Européenne

Y. Dénéchère, enseignant à l'UFR LLSH a suscité cette envie de la part des étudiants qui ont créé une dynamique de groupe et décidé d'aller découvrir les institutions européennes sur place. Aucun enseignant n'accompagne ce groupe et il ne s'agit pas d'un projet tuteuré.

M. Morice indique qu'une information et des échanges autour des projets financés pourraient avoir lieu lors de la Fête de la rentrée étudiante ou lors des journées portes ouvertes.

Le CEVU émet un avis favorable à l'unanimité pour 2308 euros.

ASSEMIS Le risque à vélo

Cette opération sera menée sur le campus St Serge. Le but est de sensibiliser les étudiants à la pratique du vélo. Une association proposera gracieusement de vérifier les vélos. Une réflexion sur le développement des parkings à vélo sur les campus est également envisagée.

Le CEVU émet un avis favorable à l'unanimité sur la demande de subvention de 388 €.

AEBVA « Le végétal en ville » Exposition photo

Ce projet est porté par les étudiants en biologie appliquée de l'UFR Sciences. Les meilleurs clichés seront primés et feront l'objet d'une exposition notamment à l'UFR Sciences. Cette exposition pourra être proposée sur d'autres sites de l'Université. Les visuels sont très réussis.

Le CEVU émet un avis favorable à l'unanimité sur la demande de subvention de 284 €.

ART'AM..... Découverte des arts amateurs (Cholet)

L'association est basée sur le campus de Cholet. Ce projet a été plutôt apprécié par la commission.

Le CEVU émet un avis favorable à l'unanimité sur la demande de subvention de 1500 €.

Mond'EtrAngers..... Week-end culturel et Gastronomique

Ce projet associe un étudiant étranger et un étudiant français lors des visites culturelles. Cette initiative a déjà été financée les années précédentes.

Le CEVU émet un avis favorable à l'unanimité sur la demande de subvention de 1000 €.

Association « M2 Droit et pratique des contrats » - Rencontre professionnelle autour d'un petit déjeuner

La demande de subvention est de 50 euros.

Ce projet a reçu un avis défavorable de la commission vie étudiante. Il s'agissait d'organiser une rencontre professionnelle autour d'un petit déjeuner à l'UFR Droit, Economie et Gestion.

La demande était un peu confuse notamment par rapport à la location de la salle. Au final le projet manquait de structuration.

Le CEVU émet un avis défavorable à l'unanimité sur la demande de subvention de 50 €.

[Demandes de labellisation](#)

La commission vie étudiante a émis un avis favorable sur les demandes suivantes :

- Association « Au poil et à plumes »
- Association des étudiants pour le développement durable (ESD)
- Association W'Art the Fac (Campus CHOLET)
- Association MASTER 2 – Droit et Pratique Des Contrats (DPC)

Le CEVU émet un avis favorable à l'unanimité sur ces demandes de labellisation.

8. Questions diverses

M. Peltier informe le CEVU sur :

I L'état d'avancement du projet « ESPE » :

Les groupes de travail concernant la réflexion sur les maquettes ont été constitués et une méthodologie de travail a été envoyée aux directeurs et personnes concernées. Ils disposent d'un délai de 3 semaines pour proposer un cadrage des maquettes. L'objectif est de définir une architecture générale.

Le Ministère a émis un avis sur la 1^{ère} version du projet. La concertation des 3 universités dans le cadre de l'élaboration du projet avec la constitution d'une seule équipe pédagogique pour les 3 universités a été très appréciée.

M. Saint-André ajoute que l'université se trouve dans une situation un peu confuse d'autant plus que la loi est en cours de discussion au parlement et qu'il y a un certain nombre d'incertitudes qui persistent quant au degré de précision qui va être donné aux différents conseils et comités qui vont piloter ce projet. Sur le plan de la construction du projet, l'atmosphère de travail est excellente. Le projet se construit autour de la mutualisation dans le respect des différents sites et de leur spécificité.

I UEL :

M. Peltier rappelle que les UEL sont des enseignements d'ouverture prévus dans les maquettes de licence avec un volume horaire de 16 h. Les thèmes sont très vastes. Cet outil peut être utilisé pour conforter le projet professionnel de l'étudiant.

Il fait part des nouvelles propositions :

- **UEL « soutien scolaire »** : cette proposition est issue de contacts avec J. Webb. Dans le cadre de l'ESPE, il semble intéressant de pouvoir proposer cette UEL. L'articulation est pertinente dans le cadre des projets professionnels relatifs aux métiers de l'enseignement.
- **UEL « lien intergénérationnel »** : cette proposition est issue d'un contact avec David BENSADON Président de l'association APIL (Association Pour l'Innovation et la Longévité). L'idée est de demander aux étudiants de mener des actions auprès des personnes âgées et ainsi de tisser un lien intergénérationnel. L'association se fixe pour mission de faciliter le contact avec les structures (maison de retraite ...) mais il faut un porteur de projet au sein de l'université, intéressé par la problématique et des intervenants pour construire l'enseignement théorique. Cette demande pourrait être orientée vers les enseignants de lettres sciences humaines.

M. Peltier ajoute qu'il serait intéressant suite à la présentation de Mme Rioual de proposer l'UEL suivante :

- **UEL « relais santé »** : sensibilisation aux problématiques de santé publique, accompagnement et prévention des risques.

M. Allain demande si des actions de terrain sont englobées dans ces UEL.

M. Peltier propose qu'elles soient construites comme l' UEL « liaison lycée u niversité » :

- Enseignement théorique : 16h
- Evaluation : une partie opérationnelle sur la journée « portes ouvertes » et rédaction d'un rapport ou mémoire à rendre à l'issue de la formation.

M. Planchenault demande si les étudiants de master peuvent suivre ces UEL.

M. Peltier répond que du point vue pédagogique ils peuvent suivre ces cours en « auditeur libre » cependant il faut tenir compte des contraintes matérielles et organisationnelles.

Il informe ensuite :

- de l'organisation d'une réunion du comité de suivi licence et des re sponsables de licence 1 le 8 avril 2013.
- de la mise à disposition d'un outil «web conférence» (CISCO JABBER) accessib le à partir du guichet numérique

Pour ce qui concerne la capitalisation des éléments constitutifs (EC), le principe est acquis mais au vue des impératifs de temps, il n'était pas possible de paramétrer APOGEE pour 2 012/2013. Les éléments capitalisés peuvent être appréciés à partir du relevé de notes des étudiants.

Mme Favreau signale qu'en 1^{ère} année, un certain nombre d'étudiant valide des élémén ts constitutifs sans valider des unités d'enseignement (UE). Cette population d'étudiant, est loin d'être négligeable.

M. Peltier rappelle que le CEV U de juin analysera les modifications de mod alités de co ntrôle de connaissances.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le Président de l'Université

Jean-Paul Saint-André

Le Vice Président du CEVU

Didier Peltier

La Directrice des Enseignements et de la
Vie Etudiante

Brigitte Brault